

Commune de Chirac

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du Vendredi 26 février 2021

Date de la convocation : 18 février 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Le vingt-six février deux-mille-vingt-et-un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chirac s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Virginie LEBRAUD, Maire de Chirac

Etaient présents : MM Joël SAVIGNAT, Thierry BESSE, Michel GRANET, Michel FOURNIER, Romaric DELAGE, MMES Virginie LEBRAUD, Marie DEVESNE, Mauricette GRANET, Martine MICHEL, Monique PERILLAUD, Sonia PAGNOUX, Bernadette SOULAT

Etaient absents et excusés : Mes S. MANCEAU, et C. BOURGOIN et Mme C. GEMEAU
M Cyril BOURGOIN a donné procuration à Marie DEVESNE,
Mme Catherine GEMEAU a donné procuration à Mme Monique PERILLAUD

Mme Monique PERILLAUD a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu du 15 janvier 2021
- Délibérations
 1. Proposition de modification du temps de travail d'un agent.
 2. Modification indemnité du Maire.
 3. Création d'une régie temporaire pour la vente du matériel de l'ancienne salle de classe :
 - Acte constitutif régie de recette
 - Acte nomination d'un régisseur
 4. Remboursement frais de l'agent technique.
- Devis en cours
 5. Signature des devis voiries (Points à temps et reprofilage chemin La Mazerolle)
 6. Signature devis mur intérieur de l'église (enduit)
 7. Devis Edigraphic (bulletin communal)
 8. Signature devis remplacement d'un poteau incendie
- Questions Diverses

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de rajouter des points à l'ordre du jour :

- Création postes emplois saisonniers
- Révision des loyers des gérants du Multiple Rural et du « Temps d'une Pause » d'Emmanuel DARDILLAC (ancienne cantine de l'école).

Approbation du compte rendu du 15 janvier 2021

Une demande de modification a été faite par Mr FOURNIER Michel concernant le point N° 19.

Modification :

Les demandes d'achat et d'utilisation gratuites du Communal des Barussies par deux habitants du village ne peuvent aboutir. Elle sera effectuée et le compte rendu sera représenté au prochain Conseil Municipal.

1. Délibération n° : 2021/09/4.1

Objet : Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que suite à son entrevue avec Laetitia FORNER lors de son entretien professionnel, il a été abordé l'augmentation de son temps de travail.

Compte tenu, des procédures de dématérialisation qui sont plus longues et le temps de travail plus lourd en procédure. Il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi,

Le Maire propose à l'assemblée délibérante conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984 :

- de supprimer l'emploi d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe créé initialement à temps non complet par délibération du 30 juillet 2015 pour une durée de 28 heures par semaine, et modifier par la délibération numéro 31 du 17 avril 2020 portant création du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
- et de créer un emploi à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, pour une durée de 35 heures par semaine à compter du 01 avril 2021.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
- Dans l'attente de l'avis du Comité Technique,
- Vu le tableau des emplois,

TABLEAU DES EMPLOIS

Commune de Chirac

Au 01^{er} avril 2021

EMPLOIS	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total	Agents Titulaires	Agents Non Titulaires	Total
Filière Administrative		4.00		4.00	2.00		2.00
Administrateur	A	1.00		1.00			
AAT	C						
AAT Principal 2 ^{ème} classe	C2	2.00		2.00	1.00		1.00
AAT Principal 1 ^{ère} classe	C1	1.00		1.00	1.00		1.00
Filière Technique		2.00	1.00	3.00	2.14		2.14
ATT	C		1.00	1.00	0.14		0.14
ATT Principal 2 ^{ème} classe	C2	2.00		2.00	2.00		2.00
Total Général		6.00	1.00	7.00	4.14		4.94

- DECIDE d'adopter la proposition de Madame Le Maire, de modifier ainsi le tableau des emplois, d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- ADOPTE à l'unanimité des membres présents.

2. Délibération n° : 2021/10

Objet : Indemnité du Maire

Le conseil municipal souhaite que Madame le Maire perçoive son indemnité au taux normal pour rappel 40.3 % de l'indice brut 1027 soit 1 567.42 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 13 voix « pour » et 1 voix « contre ».

- DECIDE de fixer avec effet immédiat, le montant de l'indemnité de fonction de Maire comme suit : Maire : 40.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique 1 027 soit 1 567.42 €
- PRECISE que cette indemnité subira automatiquement la majoration correspondant à l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif de 2021.
- ANNEXE le tableau récapitulatif des indemnités de fonction.

3. Délibération n° : 2021/11/7.1

Objet : Acte constitutif régie de recette

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal de l'avancée du dossier de réhabilitation de l'ancienne salle de classe en gîte de groupe et annonce qu'il est nécessaire de vider les locaux.

De même, elle explique la procédure de création d'une régie temporaire, et annonce que le comptable a donné son accord le 26 février 2021, il est donc nécessaire d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement de la vente du mobilier et du matériel de l'ancienne école.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la création d'une régie de recettes pour l'encaissement de la vente du mobilier et du matériel de l'ancienne école de Chirac
- DESIGNER Mme Carole MONTEAU LAGOUTTE, adjoint administratif régisseur et en cas d'absence Mme Laetitia FORNER, adjoint administratif suppléante.
- DELEGUE le Maire pour la signature de toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier.

4. Délibération n° : 2021/12/7.10

Objet : Remboursement de Frais à un agent

Madame le Maire annonce aux membres du conseil qu'il est nécessaire de rembourser des frais avancés par Mme Virginie BISSERIER, agent communal concernant l'achat de masques pour les employés municipaux.

L'assemblée délibérante après en avoir délibéré :

- ACCEPTE de rembourser à Mme Virginie BISSERIER la somme de 9.80 € sur son compte administratif,
- PRECISE qu'une note de service va être instaurée et qu'il n'y aura désormais plus de remboursement. Un bon de commande devra être pris à chaque achat.
- DELEGUE le Maire pour la signature de toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier.

5. Délibération n° 2021/13/4.2

Objet : Création d'un emploi non permanent d'Adjoint Technique (Non Titulaire) à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 2°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi non permanent « d'Adjoint Technique Territorial », équivalent à la catégorie C et correspondant au grade suivant : Adjoint Technique Territorial ;
- à raison de 35 heures hebdomadaires.

Cet emploi non permanent sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article 3, 2°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra justifier *niveau d'étude IV*. Cet emploi est créé du 01 juillet au 31 août.

L'agent recruté aura pour fonctions de s'occuper des espaces verts, taille des végétaux, arrosage et divers petits travaux d'entretiens. Il percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire d'Adjoint Technique Territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, 2°
- Vu le tableau des emplois

DECIDE :

- d'adopter la proposition de Madame le Maire de créer un emploi non permanent à temps complet d'Adjoint technique territorial à raison de 35 heures hebdomadaires.
- de modifier en conséquence le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

6. Délibération n° 2021/14/7.10

Objet : Remise gracieuse concernant les loyers du restaurant l'Azur et du logement

Madame le Maire avise les membres du Conseil de ses échanges avec le comptable sur la gratuité des loyers en lien avec le covid-19.

Celui-ci nous rappelle le champ d'application de la remise gracieuse qui est à différencier de l'annulation de titre. Elle doit être constatée par une décision budgétaire de l'assemblée délibérante dont l'effet est de mettre fin à l'obligation de payer, la créance qui est régulièrement constatée et non contestée sur le fond.

Cette procédure ne fait pas disparaître le titre de recette exécutoire. Enfin cette remise doit être nominative.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE la procédure de remise gracieuse pour M. Jean Marie RENAUDET concernant les loyers de Janvier, Février et Mars 2021 pour le logement et le restaurant l'Azur.
- DELEGUE le Maire pour la signature de toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier.

7. Délibération n°: 2021/15/7.10

Objet : Remise gracieuse concernant les loyers du traiteur « Le temps d'une pause »

Madame le Maire avise les membres du Conseil de ses échanges avec le comptable sur la gratuité des loyers en lien avec le covid-19.

Celui-ci nous rappelle le champ d'application de la remise gracieuse qui est à différencier de l'annulation de titre. Elle doit être constatée par une décision budgétaire de l'assemblée délibérante dont l'effet est de mettre fin à l'obligation de payer, la créance qui est régulièrement constatée et non contestée sur le fond.

Cette procédure ne fait pas disparaître le titre de recette exécutoire. Enfin cette remise doit être nominative.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE la procédure de remise gracieuse pour M. Emmanuel DARDILLAC concernant les loyers de Janvier, Février et Mars 2021 pour son activité de Traiteur (ancienne cantine de Chirac) le temps d'une pause.
- DELEGUE le Maire pour la signature de toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

8. Devis en cours

Madame le Maire présente les devis retenus en commission travaux :

- LABBE TP pour une journée de points à temps : 3 390 € HT
- LABBE TP pour les travaux dans le Chemin de La Mazerolle : 6 235 € HT
- Entreprise GAMAURY pour le mur de l'église : 3 425.09 € HT
- Edigraphic pour le bulletin municipal : 332 € HT pour 400 exemplaires
- Agur pour le remplacement de la borne incendie : 2 384.21 € HT

Elle informe que deux devis ont été signés avec l'entreprise Thromas, un pour des travaux d'électricité 1 722.54 € et l'autre pour le gaz 913.56 €

9. Boîte à livres

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil que la boîte à livres fabriquée par Bertrand PIQUET (nouvel agent technique) est terminée.

Elle est mise à la disposition du public devant la mairie aux heures d'ouverture de celle-ci.

De nombreux livres ont été offerts, anciens, récents pour tout public.

Merci aux généreux donateurs de Chirac.

10. Nouveaux horaires accueil public Mairie

Mme le Maire informe que les secrétaires ont demandé à fermer l'accueil de la Mairie un après-midi par semaine afin de pouvoir avancer sur les dossiers qui nécessitent plus d'attention.

Le Conseil Municipal espère qu'avec l'augmentation du nombre d'heures octroyé à l'agent Mme FORNER Laetitia, il ne sera pas nécessaire de fermer un après-midi supplémentaire (la mairie est fermée le mercredi après-midi).

11. Autres

Mme le Maire informe le Conseil qu'elle a défendu le dossier du gîte à la Communauté de Communes de Charente Limousine pour obtenir la subvention Leader.
La subvention demandée est accordée (13 800 euros).

Fin de la séance à 19H45 minutes

PROCHAINES REUNIONS

Commission des finances : Jeudi 11 mars à 17 H à la mairie.

Conseil Municipal : Vendredi 12 Mars à 18H30 à la salle polyvalente.

Conseil Municipal : vendredi 26 Mars à 18H30 à la salle polyvalente.